

**Département du Calvados**  
**COMMUNE de LION-sur-MER (14780)**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2009**

*L'an deux mille neuf, le douze octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GILLES, Maire,*

<b>Date de la convocation : 6 octobre 2008</b>
<b>Nombre de membres en exercice: 19</b>
<b>Présents : Présents : 15</b> <i>Jean Marc GILLES, Michel CENARD, Ghislaine BEAUNIEUX, Marie Christine MARIE, Yves LESIEUX, Philippe LAMY, Dominique LOSAY, Frédéric MARCO, Patrick ALLIET, Odile AUFFRAY, Gilles CHAPELIERE, Suzanne FAELCHLIN, Elizabeth MARIE, Patricia ROSALIE, Catherine VAUTIER.</i>
<b>Votants : 17</b> <i>Marcel GOUVENAUX donne pouvoir à J.M.GILLES, Georges SCHOPP donne pouvoir à G.BEAUNIEUX.</i>
<b>Secrétaire de séance : Gilles CHAPELIERE</b>

Monsieur le maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Création de poste CLSH

Le conseil municipal l'y autorise à l'unanimité.

**I) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1er septembre 2009**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

**II) Communication des décisions du maire**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des décisions prises sur délégation, à savoir :

- Marché de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de l'avenue de Blagny : cabinet EGIS AMENAGEMENT – LE HAVRE. Taux de rémunération : 3% sur un coût prévisionnel de travaux de 910 000€ HT.
- Marché de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la place Georges Clémenceau et la rue J. Pasquet : le Cabinet N.I.S. – CAEN. Taux de rémunération : 5.50% sur un coût prévisionnel de travaux de 120 000€ HT.
- Acquisition d'un tracteur diesel John Deere + transporteur pulvérisateur auprès de la société CHIVOT – ROTS pour un montant total de 37 981.35€ TTC.
- Acquisition de 3 catamarans – école municipale de voile auprès de la société NAUSICCA FUN CONCEPT – CAEN pour un montant de 9 000€TTC.
- Acquisition déco illuminations de Noël auprès de la société ALF – ST BONNET DE MURE pour un montant total de 2 937.50€ TTC.
- Acquisition matériel cinématographique auprès de la société CINE TECHNIC – PARIS pour un montant total de 2 222.66€ TTC.
- Signature de la convention relative à la constitution d'une réserve foncière par l'Etablissement Public Foncier de Normandie et sa revente à la commune de LION SUR MER : acquisition d'une parcelle lieu dit « Le Clos Baron » cadastrée section AE n°111 pour une contenance totale de 66a et 32 ca, destinée à la construction d'habitats individuels. Délai de portage : cinq années.
- Marché d'études concernant la révision simplifiée/modifications du plan local d'urbanisme : PACT ARIM – CAEN pour un montant de 3 309.93€ TTC.

### **III) Création d'un emploi occasionnel au service affaires scolaires**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste pour besoin occasionnel (durée : 3 mois renouvelables une fois), permettant de remplir les missions suivantes :

- Entretien des locaux « école primaire »
- Entretien des locaux « Salle Trianon »
- Entretien des locaux « Vestiaire Foot »

L'agent sera rémunéré sur la base du premier échelon du cadre d'emploi des adjoints techniques de 2<sup>e</sup> classe pour 27h00/35h00 hebdomadaire, à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2009.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

### **IV) Autorisation de signature d'un contrat de location gérance pour l'exploitation du bar/restaurant/hôtel de la plage et fixation du loyer**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser la signature d'un contrat de location gérance à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009 et jusqu'au 30 septembre 2011, pour l'exploitation successivement du « bar, restaurant, hôtel, de la plage », sis 2 boulevard du calvados, en fonction des autorisations d'ouverture pour raison de sécurité.

Il est proposé au conseil municipal de fixer le montant du loyer à 500 €/mois pour l'exploitation du Bar, 500 €/mois pour l'exploitation du restaurant. La révision des loyers se fera, pour l'année suivante, au 1<sup>er</sup> octobre, par application de l'indice du coût de la construction publiée par l'INSEE (dernier trimestre de l'année précédant la date d'échéance annuelle).

Le loyer, pour l'exploitation de l'hôtel, sera défini lorsque l'exploitant aura obtenu l'autorisation d'ouverture auprès des services de sécurité.

Il est demandé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints en cas d'absence à signer le dit contrat de location gérance avec Monsieur Jean-Claude Debelle, SARL du port, 49-51 place de l'ancienne boucherie 14000 CAEN.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

### **V) Convention de mise à disposition d'un bureau au sein de la mairie à l'Office de Tourisme**

La commune de LION SUR MER, propriétaire du bâtiment situé 30, rue du général Gallieni, dénommé « Hôtel de Ville », met à disposition de l'association Office de Tourisme de LION SUR MER, un local.

*(Extrait de la convention)*

Article 1er – OBJET

1.1 - Désignation

La commune met à disposition de l'Association Office de Tourisme de LION SUR MER un local situé au 2<sup>e</sup> étage de l'Hôtel de Ville, 30, rue du général Gallieni, comprenant un ensemble bibliothèque et un bureau.

La superficie du local est d'environ 15m<sup>2</sup>.

1.2 – Destination

L'Office de Tourisme de LION SUR MER exerce des activités d'accueil et des activités administratives. A ce titre, il est chargé d'étudier et de réaliser toutes mesures permettant de développer l'activité touristique. Il assume notamment des missions d'accueil, la promotion touristique et la mise en valeur des animations et événements portés par la commune de LION SUR MER.

1.3 – Domanialité publique

Il est expressément spécifié que cette propriété de la Ville fait partie du domaine public communal.

Article 2 – DUREE

Sous réserve des dispositions de l'article 10 ci-après, la présente convention est conclue pour une durée de trois années et prend effet à la date de sa signature. Sa durée ne pourra excéder celle de la convention d'objectifs signée avec la commune de LION SUR MER.

Article 3 - REDEVANCE

La mise à disposition de ce local est consentie à titre gratuit.

Article 13 – RENOUVELLEMENT

A l'issue de la présente, le renouvellement de la convention pourra être décidé d'un commun accord. Une nouvelle convention fixant les conditions d'occupation devra alors être signée après accord exprès entre les parties.

Monsieur le Maire expose que dans sa mission ATESAT d'assistance aux communes, la Direction Départementale de l'Équipement a travaillé, en collaboration avec la mairie, sur une mise à jour du tableau de la voirie communale.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la convention de mise à disposition d'un bureau au sein de la mairie à l'office de tourisme.

#### **VI) Rénovation du poste de transformation « Lotissement de la Ferme » par le SDEC Energie**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de rénovation (nettoyage et peinture) d'un poste de transformation de la commune, établi par le Syndicat Intercommunal d'Energies et d'Equipement du Calvados (SDEC Energie), conformément à la convention qu'il a signée avec l'Association des Acteurs de Chantier Ecole de Basse Normandie et ERDF pour les années 2009/2010.

Nom et référence du poste de transformation	Coloris proposé	Nom de l'association d'insertion	Nombre de face du poste concerné	Montant total du projet	Montant de la contribution budgétaire communale
<b>Lotissement de la Ferme n°14365S0003</b>	<b>Transfo gris sillex (RAL 7032) avec porte gris foncé (RAL 7031)</b>	<b>AIRE Environnement (Lion sur Mer)</b>	<b>4</b>	<b>1414.35€</b>	<b>524.16€</b>

Le conseil municipal vote à l'unanimité et autorise le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

#### **VII) Budget de la commune 2009 – Décision modificative n°4**

Vu le budget primitif 2009, les décisions modificatives et les engagements en cours, Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder sur le budget COMMUNE, aux modifications budgétaires suivantes :

Opération	Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
Opération non indiv	21	2158 Autres installations, matériel et outillage techni (D)		25 000,00 E
	23	2315 Installations, matériel et outillage techniques (D)	25 000,00 E	
----- -	65	6574 Subventions de fonctionnement aux associations et (D)		2 157,00 E
----- -	70	70323 Redevance d'occupation du domaine public communal (R)		2 157,00 E

#### **VIII) Présentation du rapport d'activités 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers**

Monsieur CENARD, adjoint présente en détail le contenu du rapport d'activité 2008.

#### **IX) Présentation du rapport d'activités 2008 de CAEN METROPOLE**

Monsieur le maire présente en détail le contenu du rapport d'activité 2008.

#### **X) Ecole intercommunale de Musique d'OUISTREHAM : convention de mise à disposition d'un professeur au sein de l'école publique – Année scolaire 2009/2010**

Comme chaque année, à la demande de la direction de l'école élémentaire publique, il est mis à disposition un des professeurs de l'école intercommunale de musique afin qu'il assure à raison d'une heure hebdomadaire l'éveil musical aux élèves de ses classes.

Le conseil municipal décide de renouveler cette convention pour l'année scolaire 2009/2010.

## XI) Emplois saisonniers pour les vacances scolaires de la Toussaint au sein du CLSH

Il est proposé de créer 2 postes d'adjoints d'animation à temps complet pour un besoin saisonnier (vacances de Toussaint). Ils seront rémunérés sur la base du 8<sup>e</sup> et du 5<sup>e</sup> échelon du cadre d'emploi, plus 10% pour congés payés. Le conseil municipal vote à l'unanimité.

## XII) Questions diverses

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'émettre une motion de soutien à Monsieur le Préfet, suite à l'initiative citoyenne « **Mobilisation contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal** » pour le maintien du service public postal, le refus de la privatisation de la poste et la défense des bureaux de poste de proximité sur le territoire national, en particulier celui de Lion sur mer, qui a fait l'objet d'investissements lourds de la part de la collectivité.

Le conseil municipal adopte ce vœu à l'unanimité

*L'ensemble des points ayant été évoqués, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00*

**SIGNATURES**

<b><u>M.GILLES</u></b>	<b><u>M. GOUVENAUX</u></b>	<b><u>M.CENARD</u></b>	<b><u>Mme BEAUNIEUX</u></b>
<b><u>Mme MARIE M.C</u></b>	<b><u>M.LESIEUX</u></b>	<b><u>Mme AUFFRAY</u></b>	<b><u>Mme FAELCHLIN</u></b>
<b><u>M. HEAUME</u></b>	<b><u>M.CHAPELIERE</u></b>	<b><u>M.ALLIET</u></b>	<b><u>M.LAMY</u></b>
<b><u>Mme LETUPPE</u></b>	<b><u>M.LOSAY</u></b>	<b><u>Mme MARIE E.</u></b>	<b><u>Mme ROSALIE</u></b>
<b><u>M.MARCO</u></b>	<b><u>M.SCHOPP</u></b>	<b><u>Mme VAUTIER</u></b>	